

- A1** - forêts soumises
- AC**
- AC1 - monuments historiques (générateurs)
 - AC1 - monuments historiques (périmètre)
 - AC2 - sites classés ou inscrits
- AS1** - captages d'eau potable
- Périmètre de 35 m autour du captage
 - Périmètre de Protection Immédiate
 - Périmètre de Protection Rapprochée
 - Périmètre de Protection Eloignée
- EL**
- EL7 - servitude d'alignement
 - EL11 - interdictions d'accès aux autoroutes, routes express et déviations d'agglomération
- I**
- I4 - lignes aériennes ou souterraines de transport d'énergie électrique
- PT**
- PT1 - protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
 - PT2 - protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T**
- T1 - servitudes ferroviaires
 - T7 - servitude aéronautique de protection de la circulation aérienne hors des zones de dégagement (applicable sur l'ensemble du territoire)

Commune de GUERET

Servitudes d'utilité publique

Aérodrome de Guéret-Saint-Laurent

